

# AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

## Projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de SAINT- JEAN-LA-POTERIE

Par délibération du 16 décembre 2024, le conseil communautaire de REDON Agglomération a engagé le projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Jean-la-Poterie.

La modification simplifiée a pour objectif d'adapter l'OAP des Ardillers et de modifier les dispositions du règlement écrit concernant la zone UI.

La mise à disposition du dossier de projet de modification simplifiée se déroulera :

**du lundi 14 avril au mercredi 14 mai 2025 inclus  
en mairie de Saint-Jean-la-Poterie  
aux jours et heures habituels d'ouverture**

Pendant toute la durée de mise à disposition, le dossier sera également consultable :

- Sur le site internet de REDON Agglomération : [www.redon-agglomeration.bzh](http://www.redon-agglomeration.bzh)

Sur cette même période, le public pourra adresser ses observations :

- Sur le registre papier ouvert en mairie de Saint-Jean-la-Poterie, 17 rue de la mairie – 56350 Saint-Jean-la-Poterie ;
- Par courriel à l'adresse suivante : [contact@saintjeanlapoterie.fr](mailto:contact@saintjeanlapoterie.fr), en précisant en objet la mention « mise à disposition du public relative à la modification simplifiée n°2 du PLU »,
- Par voie postale en adressant un courrier à l'attention de M. le Président de REDON Agglomération, 3 rue Charles Sillard – 35600 REDON.

À l'issue de la mise à disposition, un bilan sera présenté en conseil communautaire de REDON Agglomération qui en délibérera et adoptera le projet de modification, éventuellement modifié pour tenir compte, par délibération motivée, des avis émis par les Personnes Publiques Associées (PPA) et des observations du public.